

Intégration ou assimilation : l'épreuve des faits

B IEN que la population des ressortissants noirs africains de France ait presque triplé entre 1982 et 1990, ils ne représentent cependant que 6,6 % de la population immigrée totale. Ils ont pourtant fait « la une » des médias (1) ces dernières années. Combien sont-ils et d'où viennent-ils ? Qu'est-ce qui fait leur spécificité profonde et dans quelle mesure ces migrants, venus d'Afrique subsaharienne, sont-ils préparés à s'intégrer, voire à s'assimiler au modèle républicain français ?

Fondé sur la seule enquête spécifique par sondage réalisée en France sur ce sujet en 1992 (enquête MGIS, Mobilité géographique et insertion sociale) cet article décrit les conditions d'existence des Africains noirs de la France d'aujourd'hui et tente de mesurer leur degré d'intégration dans la société française pour apprécier les politiques « musclées » qui ont prévalu jusqu'à aujourd'hui.

L'enquête MGIS (2) a été réalisée en 1992 en France pour décrire l'évolution des comportements des immigrés au cours de leur vie. Elle porte sur un échantillon d'« immigrés » (3), personnes de nationalité étrangère à leur arrivée en France (près de 9 000 personnes enquêtées) et sur la génération suivante, celle des personnes

(1) Nous pensons aux débats et procès qu'ont suscités la pratique de la polygamie et de l'excision des filles chez les « Maliens », les six mois de campement de familles africaines sur l'esplanade de Vincennes en 1992 pour obtenir un logement, les charters de Maliens depuis 1987 ou l'affaire de l'église Saint-Bernard en 1996, etc.

(2) Bénéficiant du concours financier de l'Office des migrations internationales (OMI), du Fonds d'action sociale (FAS), du Haut Conseil à l'intégration (HCI), des ministères français des Affaires sociales (Direction des populations et des migrations) et de la Coopération, cette enquête, dirigée par M. Tribalat, avec la participa-

tion de l'auteur pour ce qui est du volet africain noir, a été réalisée par l'Institut national des études démographiques (INED) avec le concours de l'Institut national de statistique et des études économiques (INSEE).

(3) Il ne faut pas confondre immigré et étranger. Les deux notions ne se recouvrent que partiellement. On peut être étranger sans avoir immigré (enfants nés en France par exemple) et on peut être immigré tout en ayant la nationalité française. Au recensement de 1990, sur 275 182 immigrés d'Afrique subsaharienne, 64 188 avaient acquis la nationalité française.

d'origine étrangère nées en France (près de 2 000). A des fins de comparaison, un échantillon représentatif de la population française s'ajoute aux deux précédents (près de 2 000). Dans l'« échantillon immigrés » résidents ou non dans des « foyers », 832 enquêtés sont des originaires d'Afrique noire (4).

Une population hétérogène aux conditions d'existence difficiles

Ce sont d'abord les populations des anciennes colonies françaises d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale qui migrent vers l'Hexagone. S'y ajoutent Zaïrois et Mauriciens qui parlent le français. Alors que la migration ancienne était à majorité rurale, analphabète et principalement composée de Mandé (5) et de Poular (6) fuyant les campagnes vulnérables du Sahel, à la recherche d'un travail, les personnes nées dans les centres urbains représentent aujourd'hui 70 % des immigrés.

Le gros des flux migratoires s'est produit dans la deuxième moitié des années 70. Étudiants et demandeurs d'asile ont succédé aux travailleurs africains après l'arrêt de la demande en 1974. La politique de regroupement familial mise en œuvre à cette époque explique l'arrivée des femmes et les motifs familiaux, celle des jeunes de moins de 16 ans. Parmi les résidents enquêtés, 85 % sont venus sans étape intermédiaire à partir du pays du départ. Cependant, 16 % des hommes et 8 % des femmes ayant migré ont transité par d'autres pays principalement en Afrique, le Sénégal et la Côte-d'Ivoire par exemple ou l'Italie, la Belgique et l'Espagne en Europe.

Environ 20 % seulement des migrants d'Afrique subsaharienne n'ont pas été scolarisés dont les deux tiers sont des Mandé et des Poular. Si tous les autres sont allés à l'école, ils disposent même en moyenne d'un bagage scolaire élevé : 55 % ont poursuivi ou poursuivent encore des études supérieures en France. Plus de 75 % parlent bien ou très bien français.

Près de 40 % sont de confession musulmane. Comoriens, Wolof, Peul ou Mandé figurent parmi les plus pratiquants, avec des niveaux comparables aux migrants turcs et marocains. Ils montrent par ailleurs un fort attachement aux prescriptions en matière de jeûne et d'interdits alimentaires. Ce sont les hommes mandé qui sont les plus pratiquants (65 % ont une pratique régulière) suivis des Wolof et des Peul (55 %). La moyenne pour la France

(4) Les « foyers » en France sont des logements collectifs destinés, en général, aux travailleurs immigrés.

(5) Soninké et Mandingue.

(6) Peul et Toucouleur.

entière, toutes religions confondues, n'est que de 7 % pour les hommes ! Soulignons que les Algériens, suspectés souvent d'intégrisme, ne sont que 29 % à pratiquer l'islam. Chrétiens, animistes ou musulmans, les migrants des ethnies non sahéliennes sont moins assidus dans leurs pratiques religieuses.

En matière d'union mixte, les Africains se situent dans la moyenne des autres courants migratoires. Entre 20 % et 30 % d'hommes dans tous les groupes forment un couple avec une Française de « souche », née en France de parents eux-mêmes nés en France. Si la proportion des mariages mixtes ou de vie en commun est très inférieure chez les femmes, 45 % des Capverdiennes, Malgaches et Mauriciennes vivent dans le cadre d'un couple « domino ».

Mandé et Poular restent dans leur cadre ethnique quand ils se marient. C'est que leur mode de vie et leur structuration communautaire laissent peu de place aux mélanges. Ils sont en effet 25 % contre 19 % pour l'Afrique noire entière à participer à des associations strictement communautaires (7) au détriment des activités de la société d'accueil (8) où ils ne sont que 6 % contre 15 % pour la France entière.

En outre, 29 % des hommes et 38 % des femmes ont opté pour la nationalité des anciens colonisateurs. On la recherche pour des motifs pratiques : échapper, une fois pour toutes, à la menace de l'expulsion et se libérer des tracasseries administratives (carte de séjour, permis de travail, visas, etc.).

Les ressortissants d'Afrique noire paient un lourd tribut au chômage avec 26,2 % de taux de chômage pour les hommes et 31,2 % pour les femmes. Leur revenu moyen annuel (9), selon les calculs de l'INSEE (Thave, 1997), est le plus bas de tous les ménages se trouvant sur le territoire métropolitain de la France : 64 000 francs pour ceux qui vivent seuls, 130 000 francs pour un couple avec enfants de moins de 25 ans, contre respectivement 105 000 et 188 000 francs pour la France entière.

Ils vivent dans des logements vétustes, trop petits et dans des conditions souvent précaires d'occupation ; 34 % vivent en cités HLM, 13 % dans des foyers et 40 % dans le parc privé ; 10 % d'entre eux sont propriétaires de leur logement et 3 % sont en logement gratuit (P. Simon, 1995).

(7) Association de personnes du même pays d'origine.

(8) Associations de parents d'élèves, de locataires, de propriétaires ou copropriétaires, syndicats, groupements professionnels ou associations de quartier.

(9) Les revenus pris en compte ici sont les revenus d'activité de l'enquête ainsi que les retraites, pensions et indemnités de chômage, le montant des prestations familiales et éventuellement le RMI s'il est perçu par un membre de la famille.

Des potentialités d'intégration

Il existe deux difficultés de taille pour évaluer le degré d'intégration des Africains : le modèle « républicain » d'assimilation et la définition statistique de l'intégration « à la française ».

L'immigration noire africaine s'inscrit, dans un premier temps, dans un très solide réseau migratoire ancien qui se « reproduit » au sein de la société française. Il existe toute une littérature (10) qui retrace l'histoire de ces Soninké venus des régions de Matam au Sénégal, de Néma en Mauritanie et de ces Halpular venus de Podor et des villages du bassin du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal), et qui ont constitué la toute première vague de migrants africains venus en France bien avant les indépendances. Mandé et Poular constituent 30 % de cette population noire africaine. Profondément attachés à leurs traditions, ils ont généralement reproduit leurs modes de vie traditionnel (vie communautaire, polygamie (11), excision, etc.) et ont développé de solides filières ethnico-villageoises essentiellement rurales pour prendre en charge les partants. « *L'émigré soninké arrivant en France va directement dans les foyers où il est pris en main par ces réseaux de solidarité qui se chargent de lui trouver un emploi et un logement ; il n'est donc pas étonnant que nous les retrouvions groupés dans les mêmes quartiers qui nous semblent parfois prendre l'apparence de "ghetto". Mais ces foyers, loin d'être des lieux d'exclusion sont des lieux d'intégration, passage obligé de tous les nouveaux émigrés* » (de Montal, Rajaononarison, 1992).

Ces modalités de fonctionnement heurtent de plein fouet le modèle français d'intégration et il est combattu par une société où les groupes de femmes font passer de mieux en mieux leur message du droit de la personne. Le système universaliste et égalitariste républicain combat toujours le développement de corps intermédiaires fondés sur l'origine ethnique et l'affirmation de différences « culturelles ». Peut-on, cependant, ne pas tenir compte de cette connotation ethnique des modes de vie du plus ancien et du plus important des groupes de migrants africains ?

La deuxième difficulté tient aux facteurs mêmes qui définissent l'intégration d'un immigré en France tel que le conçoit le Haut Conseil à l'intégration (12), qu'il s'agisse du taux de fécondité, de

(10) Voir les travaux de Diarra, 1968 ; Barou, 1992, 1993 ; Abela de La Rivière, 1973 ; Quiminal, 1991 ; Timera, 1996, etc. Cette liste n'est pas exhaustive.

(11) Le phénomène de la polygamie reste circonscrit principalement au groupe ethnique mandé et, dans une large mesure, chez les Poular (Kuagbénou, 1997). Ceci concerne environ 8 000 ménages, soit 90 000 personnes (Tribalat, 1996).

(12) Le Haut Conseil à l'intégration a établi 4 dimensions de l'intégration dans les domaines de la nationalité, de la famille, de la promotion sociale et de la vie en société qui sont synthétisées en 12 critères et qui, traduits en 23 indicateurs statistiques, composent une sorte de « tableau de bord » du niveau d'intégration de la population immigrée.

la réussite scolaire, du niveau de revenu, du taux de chômage, du logement, etc. L'intégration signifierait que, pour être acceptés, les immigrés doivent « *se conformer aux valeurs, normes et coutumes de la société d'accueil* ». Or, concernant les deux critères clés du bien-être économique des individus que sont le travail et le revenu, les migrants noirs africains arrivent en queue de peloton. Leur participation à la vie sociale française reste faible. Résultat plutôt mitigé aussi en ce qui concerne les unions mixtes.

Au total, « *des étrangers peuvent présenter des caractéristiques démographiques et économiques (taux de fécondité, réussite scolaire, niveau de revenu, etc.) proches de celles des nationales, et parfois même supérieures, sans être intégrés... et sans chercher à l'être. La réciproque est également vraie* » (13). On a vu, au Mali et au Sénégal coloniaux, que la volonté d'assimilation, par l'école notamment, mise en place voici plus d'un siècle à Saint-Louis du Sénégal n'a pas forcément produit des assimilés. L'assimilation ne peut se faire sans une véritable volonté d'y parvenir. Compte tenu de la distance socioculturelle entre certains Négro-Africains et les Français, la réussite de l'opération suppose un sérieux désir.

L'immigration négro-africaine se trouve ainsi au cœur des débats qui sont, selon A. Chervel (14), « *souvent ramenés à une opposition simple entre, d'une part, le "modèle républicain" imposant une relation directe entre l'individu et l'État, valorisant l'assimilation politique et culturelle et appliquant le strict droit commun et, d'autre part, le "modèle communautaire", admettant l'organisation autonome de groupes ethniques constitués en interlocuteurs de l'État, intermédiaires de négociations sur les droits et les devoirs et assurant des fonctions sociales plus ou moins étendues (enseignement, santé, solidarité...).* La puissance assimilatrice de la nation et de la société française, appuyée sur "l'idéologie jacobine et universaliste" des pratiques étatiques centralisatrices est désormais interrogée par des mutations internes à cette société prise entre un mouvement d'intégration international croissant (notamment au niveau européen) et des revendications localistes, régionales et culturelles ».

Si la pratique de l'intégration républicaine reste au cœur de l'identité française qui a pu se créer sur le droit du sol et l'accueil massif d'étrangers, on doit s'interroger sur les étapes possibles de cette intégration d'Africains. Doit-on par exemple stigmatiser le fait d'habiter dans un quartier à forte concentration ethnique et la sécurisation qu'apporte à l'individu la proximité de son groupe d'appartenance ? Ne pourrait-on l'interpréter comme une étape provisoire mais indispensable sur le chemin d'une intégration qui

(13) Actes du séminaire sur les indicateurs d'intégration des immigrants, Montréal, 1994.

(14) Auteur d'une synthèse de travaux sur les migrations et les relations ethniques en Europe.

se déroule comme un processus étalé dans le temps ? On ne peut non plus oublier que peu de liberté de choisir sa résidence est laissée à l'immigré qui subit une « captivité résidentielle » pour des raisons économiques ou discriminatoires, contraires à ses aspirations.

Pour des populations aussi hétérogènes et éloignées du modèle normatif français, on doit nécessairement distinguer des étapes et des facteurs positifs d'intégration. L'enquête MGIS a montré que 68 % de ces migrants ont déjà une bonne connaissance de la langue française avant leur arrivée. « *La maîtrise du français occupe une fonction stratégique pour les immigrés dans la réalisation de leurs actes de la vie quotidienne... Trouver du travail, un logement, faire ses courses, s'informer, mais aussi trouver un conjoint, avoir des amis... sont autant d'activités qui nécessitent, à des degrés divers, des connaissances en français* » (P. Simon, 1995). En fait, la langue française en Afrique francophone transcende les langues maternelles africaines. On comprend pourquoi 11 % des Africains n'ont pas répondu, pas su répondre ou ont déclaré le français quand on leur a demandé quelle était la première langue parlée avant d'aller à l'école. On voit ainsi un Sénégalais ou un Ivoirien, qui se sent parfaitement mandingue, parler le wolof ou le dioula et déclarer pourtant le français comme langue maternelle. Schéma classique qui nous place devant une réalité héritée de la colonisation et du morcellement linguistique rendant politiquement impossible l'attribution d'un statut national à une langue « ethnique ». « *La langue officielle, langue de gestion de l'État, langue de l'école, de l'administration, de l'insertion sociale, n'est pas la langue maternelle des citoyens chez eux, ce qui pose un problème d'identité culturelle* » (Calvet, 1991). Vestige du colonialisme sans doute, la langue française est, pour les immigrés originaires d'Afrique noire francophone, un critère fondamental pour préférer la France à un autre pays et un préalable favorable à leur intégration linguistique et sociale.

L'intérêt que portent enfin les Français « de souche » à la vie culturelle africaine dont Paris constitue, avec Londres, une capitale mondiale, est un signe encourageant. Polygamie et excision posent cependant problème. Devant les élèves d'un lycée de Paris, le 12 novembre 1992, le ministre français de la Politique familiale a estimé que « *si notre société n'était pas en crise, nous pourrions admettre la polygamie, mais actuellement, non* ». Les lois Pasqua-Méhaignerie (15) sur l'entrée, le séjour et l'acquisition de la nationalité des étrangers l'interdisent en août 1993. Si la polygamie a pu s'adapter à la vie moderne en Afrique subsaharienne, elle n'est pas exporta-

(15) Ensemble des textes adoptés par le Parlement, en 1993, à l'initiative du ministre de l'Intérieur et du garde des Sceaux du gouvernement Balladur. Ils

limitent les conditions d'accès à la nationalité française et durcissent les conditions d'entrée et de séjour des étrangers.

ble et ne peut être liée à une quelconque crise de société en Europe. Elle constitue un handicap sérieux à l'intégration : logement inadapté, conflits de promiscuité, dysfonctionnement scolaire pour les enfants, etc. Elle pose aussi des problèmes d'ordre juridique, pratique et éthique dans une société monogamique où les femmes ont acquis la parité de statut.

L'assimilation complète des migrants africains n'est sans doute pas pour demain, si tant est que le rêve du *melting pot* américain puisse un jour se réaliser (16). Certains ethnologues tels que G. Bonfil (1992) observent que les courants migratoires les plus modernes peuvent produire une sorte d'ethnogenèse complexe, comme celle qui, dans le sud-ouest des États-Unis notamment, incite les immigrés de diverses origines latino-américaines à s'intégrer autour de leurs composantes mexicaines prépondérantes pour devenir une communauté de « *Latinos* », insérés dans la vie américaine sans s'y fondre. On voit ici à l'œuvre la construction d'une communauté culturelle nouvelle qui répond à la situation de migration en s'adaptant au regard de la société d'accueil tout en gardant seulement quelques spécificités d'origine. Peut-être va-t-on s'acheminer vers un scénario de ce type pour les migrants africains dans les prochaines générations.

Des politiques gesticulatoires produisant des « sans-papiers »

Depuis quelques années, pour réguler les flux migratoires, on n'en finit plus de lier développement et migration. Ainsi, le 2 décembre 1993, Michel Roussin, alors ministre de la Coopération, déclarait à *La Nouvelle République* : « *C'est en aidant au développement des pays africains que nous pourrions fixer chez elles ces populations attirées ici par des mirages et que nous rendrons moins attractive l'immigration en France.* » Cette idée de changer la politique d'aide au développement de la France à cause de quelques milliers de candidats africains à l'immigration est difficilement défendable. Cette aide n'a cessé de décroître et aucun programme n'a réussi jusqu'ici à stopper l'immigration. On assiste, au contraire, au renforcement de la pression des flux migratoires africains sur l'Europe à cause de la proximité géographique et linguistique et en raison de la récession économique profonde doublée d'une progression du sentiment d'insécurité provoqué par les guerres, massacres et hoquets du processus de démocratisation.

(16) L'une des meilleures références aux travaux récents sur le sujet est l'ouvrage de Marco Martiniello (1995).

En fait, la préoccupation principale des autorités françaises reste le problème des clandestins. Deux voies principales conduisent à la réduction de leur nombre : la coercition et les régularisations que réalisent droite et gauche en fonction des alternances politiques. La coercition, c'est l'application des lois Pasqua-Méhaignerie, renforcées par les lois Debré qui se traduisent par la création de zones de non-droit, des rétentions et des expulsions dans des conditions qui malmènent les droits de l'homme. Ces lois ont plus produit de « sans-papiers » (17) que de reconduites (18) à la frontière. « *Tout se passe comme si l'on avait cherché à produire artificiellement des "irréguliers", poussés à la clandestinité, contre lesquels pourront se déployer avec efficacité et publicité les nouveaux moyens donnés à la police. Un objectif plus facile à atteindre que le démantèlement et la sanction des filières incriminées du travail clandestin, trafic de drogue ou du terrorisme* » (19).

Dans un pays à tradition immigrante comme la France, à l'application stricte, juste et sans imbroglio juridico-politique des conditions d'entrée et de séjour des étrangers doivent répondre des régularisations périodiques, seuls moyens techniques efficaces pour lutter contre la clandestinité des étrangers. Des régularisations avant chaque recensement permettront de « se réconcilier » avec les statistiques (20) et de mieux contrôler les flux migratoires.

Aujourd'hui, la migration vers la France est de plus en plus difficile, voire impossible, à cause du changement progressif de la politique française d'immigration. L'une des dernières conséquences désastreuses des lois Pasqua-Méhaignerie-Debré restera la révolte sur l'aéroport de Bamako le 28 février 1997 de 77 Africains expulsés de France (21). Conséquence logique d'expulsions *manu militari*, diront d'autres, mais qui, en réalité illustre l'image d'une Afrique marginalisée par rapport à la mondialisation et rejetée aux confins du *limes* par les accords de Schengen (22). Les révisions promises par le gouvernement Jospin sont en conséquence très attendues autant dans le « pré carré » que pour concilier efficacité

(17) Personnes en situation irrégulière.

(18) Selon un rapport de la Commission d'enquête parlementaire, très défavorable aux étrangers, dans la période du 31 août 1994 au 21 novembre 1995, l'administration n'a pu prononcer que 610 éloignements (source : DICCILEC, bureau Éloignement).

(19) Christian de Brie, *Le Monde diplomatique*, juillet 1993.

(20) Plusieurs chiffres circulent sur le nombre d'immigrés d'Afrique subsaharienne en France : 275 182 au recensement

de 1990 selon l'INSEE, 400 000 selon une autre source (Barou, 1993).

(21) L'avion affrété pour le transport des « Maliens » fut saccagé, 20 policiers furent blessés, dont deux grièvement.

(22) Traité signé entre certains des États membres de l'Union européenne qui prévoit la suppression des contrôles aux frontières entre eux. En contrepartie, il les autorise à mettre en œuvre les mesures d'éloignement dont les étrangers ont fait l'objet dans un des autres États signataires du traité.

du dispositif et respect des principes de la constitution en période de crise.

Victor Kuami Kuagbénoù
Démographe, INED

BIBLIOGRAPHIE

- ABELA DE LA RIVIÈRE (M.T.), « Les Soninkés du Mali et leur émigration en France », *Études maliennes*, n° 7, 1973.
- BAROU (J.), *L'immigration en France des ressortissants des pays d'Afrique noire*, rapport du groupe de travail interministériel, secrétariat d'État à l'Intégration, 1992.
- BAROU (J.), « Les Soninkés d'hier à demain », *Revue française des Affaires sociales*, n° 1, 1993.
- BAROU (J.), « Les immigrations africaines en France : des navigateurs au regroupement familial », *Revue française des Affaires sociales*, n° 1, janvier-mars, pp. 193-207.
- BONFIL (G.), *Mexico profundo*, Éditorial Gribaldo, 1991.
- CALVET (J.-L.), « La francophonie, ses applications », *La Quinzaine littéraire*, n° spécial, août 1990, p. 5.
- CERCLE CONDORCET, « Les immigrés en Europe et en France, Rapport de la commission citoyenneté et démographie », *Cahiers Condorcet*, n° 2, Paris, avril 1994.
- CHERVEL (A.), « France », in *Guide des sources documentaires sur les migrations et les relations ethniques en Europe*, Louvain-la-Neuve, Bruylant/Academia, 1995, pp. 25-26.
- DE BRIE (C.), « Partager la richesse ou partager la misère ? En France et en Europe, ces lois qui créent des clandestins », *Le Monde diplomatique*, juillet 1993.
- DE MONTAL (G.), RAJAONONARISON (H.), *Etre Malien au SAN d'Évry*, rapport au FAS, au SGI et au SAN d'Évry, mars 1992.
- DIARRA (S.), « Les travailleurs africains noirs en France », *Bulletin IFAN*, t. XXX, série B, n° 3.
- KUAGBÉNOU (K.V.), « La complexité du monde noir africain », in *Enquête Mobilité géographique et insertion sociale*, rapport final, INED-INSEE, vol. 3, 20 mars 1995, pp. 139-155.
- KUAGBÉNOU (K.V.), « Les immigrés d'Afrique noire. Pour une approche ethnique », *Migrations Société*, n° 49, 1997.
- MARTINIELLO (M.), *L'ethnicité dans les sciences sociales*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1995, 127 p.

SIMMONS (B.A.), « 60 millions de personnes en transit », *Le Courrier de l'Unesco*, janvier 1992.

SIMON (P.), « Pratiques linguistiques et connaissance du français », in *Enquête Mobilité géographique et insertion sociale*, rapport final, INED-INSEE, vol. 2, 20 mars 1995, p. 456.

SIMON (P.), « Le logement des immigrés », *Population et Sociétés* (INED), n° 303, 1995.

TRIBALAT (M.), *De l'immigration à l'assimilation*, Paris, INED-La Découverte, 1996.

THAVE (S.), « Le revenu des immigrés », in INSEE, *Les immigrés, portrait social*, INSEE, pp. 100-101.